

Note de Louis Armand sur la création d'une usine européenne de séparation isotopique de l'uranium (Bruxelles, 4 novembre 1955)

Légende: Le 4 novembre 1955, Louis Armand, président de la commission de l'énergie nucléaire au sein du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, insiste auprès du comité des chefs de délégation sur l'urgence de créer un groupe de travail chargé d'examiner la faisabilité d'une usine européenne de séparation isotopique de l'uranium.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Négociations des traités instituant la CEE et la CEEA (1955-1957), CM3. Comité intergouvernemental/Conférence intergouvernementale : syndicat d'études pour la construction d'une usine de séparation isotopique de l'uranium, CM3/NEGO/177.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_louis_armand_sur_la_creation_d_une_usine_europeenne_de_separation_isotopique_de_l_uranium_bruelles_4_novembre_1955-fr-f3a08ec3-82d4-453b-9b95-a40ed8dbfb79.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Bruxelles, le 4 novembre 1955

Note du président de la commission de l'énergie nucléaire

Objet : Création immédiate de groupes de travail

- a. pour l'étude technique du projet relatif à une usine de séparation isotopique de l'uranium,
- b. pour l'étude d'un projet de *Stand Still Agreement*.

Les experts de la commission de l'énergie nucléaire se sont trouvés d'accord pour reconnaître que la création d'une usine de séparation isotopique constitue un but de la plus grande urgence.

Afin de réaliser au plus tôt les études techniques nécessaires pour l'établissement du projet qui devra être approuvé par les six gouvernements, il est proposé que le groupe de travail, dont la création a été prévue dans le Rapport (document n° 357, p. 30), puisse être constitué immédiatement. Ce groupe de travail pourrait prendre contact très rapidement avec les industriels des six pays qui seraient intéressés, dès à présent, par ces études et ultérieurement par les réalisations.

Je me permets de suggérer que la création de ce groupe de travail, à la diligence de la commission de l'énergie nucléaire, soit décidée à la prochaine réunion des chefs de délégation.

La commission de l'énergie nucléaire a proposé également l'établissement d'un *Stand Still Agreement* (document n° 357, p. 27). Ce problème pourrait être étudié immédiatement par un groupe de travail spécial, si les chefs de délégation le jugeaient utile.

signé : ARMAND